

REGLEMENT INTERIEUR

Pour passer une bonne année en japonais, quelques règles à suivre.

Les cours

Être régulier et ponctuel. La régularité c'est pour que votre apprentissage puisse être continue et efficace. Si vous espacez trop les cours, la progression sera plus lente et finalement vous risquez de perdre en motivation. C'est vrai en individuel et encore plus vrai en groupe.

L'inscription minimum est d'un trimestre. Le trimestre sera dû même si vous arrêtez avant. Comprenez qu'une mise en route d'un nouvel apprenant demande beaucoup de préparation et donc beaucoup de travail.

Fréquence minimum pour un débutant : 1 cours par semaine à raison d'1h par cours. En deçà, ce n'est pas la peine.

Les faux-débutants peuvent prévoir moins de cours, mais pour les mêmes raisons citées plus haut, je le déconseille.

Organisation du cours : Les feuilles à imprimer sont indiquées chaque semaine sur votre portail google drive. Veuillez vérifier avant chaque cours s'il y a des nouvelles pages et à les imprimer. Si vous ne possédez pas d'imprimante, je peux fournir les copies dans un premier temps et veuillez après vous procurer le (s) livre(s).

Cours en distanciel : avoir le matériel nécessaire, audio et visuel et un compte Skype. Eviter de le faire avec un téléphone.

Absence

En cas d'absence, essayer de prévenir la veille. Dans ce cas le cours pourra être reporté dans le mois. En cas d'absence injustifiée abusive, le cours sera considéré comme ayant eu lieu et donc pas reporté. Les absences imprévues pourront être rattrapées seulement si c'est rare.

Paiements

- **Par chèque :** si versement en une fois de plusieurs chèques par an ou par trimestre, ils sont encaissés vers le 5 du mois, sauf indication précise de votre part à la remise des chèques ou indiqué derrière les chèques.
- **Chèques mensuels :** à donner lors du dernier cours du mois précédent ou au plus tard lors du 1er cours du mois.
- **Par virement :** Dans la mesure du possible, avant le 10 du mois. Il est possible, si le paiement est annuel, de fractionner les virements. Veuillez dans ce cas indiquer le mois qui est réglé dans le descriptif du virement.

Fait à Rodez

Le ___/___/_____

Élève majeur ou représentant légal d'un élève mineur